

**MAIRIE D'ORLÉAT**4 rue de Fougères
63190 OrléatTél : 04 73 73 13 02
Fax : 04 73 73 10 32

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 11 Votants : 17**

L'an deux mille vingt-quatre le cinq février, le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent DOLCEMASCOLO, adjoint.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2024.

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Sylvette MARECHAL, Grégory COINTE, Cédric DAUDUIT, Patricia MONTAGNIER, Cindy FOUR, Héloïse FERRIER ;

Ont donné procuration :

Mme Nicole MARQUES à Patricia LACHAMP
Mme Sophie CARRE à Laurent DOLCEMASCOLO
Mr Anthony BOURBONNAUX à Cédric DAUDUIT
Mme Stéphanie YVERNAULT à Céline DESSIMOND
M. Jean-Louis ROUVIDANT à Daniel MAURIN
Mme Elisabeth BRUSSAT à Christian ROBIN

Absents : Rémi CHABANAT, Richard PONCEPT

DELIBERATION**Conseil Départemental du Puy-de-Dôme : Mise en séparatif de la Tranche 4
N°2024/02/03****Finances locales : Subventions**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les travaux d'assainissement de mise en séparatif tranche 3 et tranche 4.

Madame le Maire donne lecture du projet de mise en séparatif tranche 4.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y aurait lieu de déposer un dossier de subvention auprès du Département. Les travaux relatifs au réseau d'eaux usées sont subventionnés à hauteur de 20% des dépenses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet
- Autorise Mme le Maire à déposer le dossier de subvention pour les travaux de mise en séparatif tranche 4.

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.

Fait à Orléat, le 05 février 2024

Pour le Maire
empêché
Laurent DOLCEMASCOLO
1^{ER} Adjoint

AR Prefecture

063-216302653-20240205-20240203-DE
Reçu le 08/02/2024